

ANNEXES

- ☐ (le cas échéant) Les parties conviennent de la communication du dossier de diagnostic technique (B) par voie dématérialisée.

Sont annexées et jointes au contrat de location les pièces suivantes :

- A.** ☐ (le cas échéant) **un extrait du règlement de copropriété** concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes, et précisant la quote-part afférente au lot loué dans chacune des catégories de charges.
- ☐ le règlement intérieur de l'immeuble.
- B. un dossier de diagnostics techniques comprenant :**
- ☐ un diagnostic de performance énergétique ;
 - ☐ un constat de risque d'exposition au plomb pour les immeubles construits avant le 1er janvier 1949 ;
 - ☐ une copie d'un état mentionnant l'absence ou la présence de matériaux ou de produits de la construction contenant de l'amiante ;
 - ☐ un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz, dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes ;
 - ☐ un état des risques et pollution des sols et le cas échéant un état des servitudes,
- C.** ☐ **un document justifiant le motif permettant de bénéficier du bail mobilité ;**
- D.** ☐ **l'état des lieux, un inventaire et un état détaillé du mobilier ;**
- E.** ☐ (le cas échéant) **une autorisation préalable de mise en location ;**
- F.** ☐ (le cas échéant) **les références aux loyers habituellement constatés dans le voisinage pour des logements comparables ;**
- G.** ☐ (le cas échéant) **une grille de vétusté.**

Le locataire reconnaît avoir reçu et pris connaissance des documents ci-dessus désignés.

Le locataire accepte que lui soit transmis par voie dématérialisée, sur son adresse mail ci-dessus renseignée, tous documents que nous jugerons utiles, et notamment le règlement de copropriété ainsi que le dossier de diagnostics techniques.

